



Décision de radiodiffusion CRTC 2015-349

Version PDF

Ottawa, le 30 juillet 2015

Northern Lights Entertainment Inc.
Iqaluit (Nunavut)

CKIQ-FM Iqaluit – Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CKIQ-FM Iqaluit, du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, selon les modalités et **conditions** en vigueur dans la licence actuelle.
2. Le Conseil note qu'il n'a pas reçu la demande de renouvellement de licence pour cette entreprise. Si le Conseil ne la reçoit pas d'ici le **30 novembre 2015**, il pourrait ne plus renouveler cette licence.
3. La présente décision ne règle en aucune façon les questions qui pourraient être soulevées quant au renouvellement de cette licence. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à chaque licence.*